

Prelaz - acte 3, scène 3 : les terrassiers arrivent en août

Autor(en): **Curtat, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

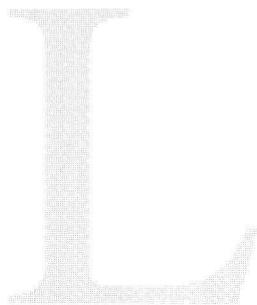
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PRELAZ - ACTE 3, SCENE 3: les terrassiers arrivent en août



La Fondation lausannoise pour la construction de logements est, nous l'avons déjà indiqué, présente dans ce grand chantier de début de millénaire. Née de la volonté du syndic de la ville de Lausanne Jean-Pascal Delamuraz lors de la mise en œuvre du chantier de la Bourdonnette, qui reste son œuvre principale, la Fondation attendait une occurrence pour prendre un nouvel envol. Ce fut Prélaz.

Fonctionnant comme un service de la ville de Lausanne, présidée par le municipal des œuvres sociales, en prise directe avec les services municipaux du logement, de l'architecture, du service social et des gérances, la FLCL était naturellement désignée à soutenir la politique du logement de la ville tracée et votée par l'autorité politique de Lausanne en 1994.

Voilà sept ans, mais le constat n'a pas changé, la ville mesurait la nécessité de multiplier les logements sociaux et portait à 1600 le nombre d'unités à loyer bas qu'elle entendait réaliser. Sept ans plus tard on est à un peu moins du quart du chiffre posé et Prélaz, avec ses 260 logements, vient à point nommé pour dire que la ville n'a pas oublié son engagement.

QUATRE CHAPITRES

Là où nous sommes, ce printemps 2001, la part dévolue à la FLCL – 61 logements répartis dans trois immeubles, plus des surfaces commerciales – est tout proche de s'inscrire dans le terrain puisque l'arrivée des terrassiers est prévue début août. Dans sa conception, sa répartition, sa géographie, le pro-

jet établi par Pascal de Benoit et Martin Wagner, architectes à Lausanne, est pratiquement terminé. Il appelle une lecture du plan selon quatre grands chapitres.

L'immeuble de l'avenue de Morges avec :

- Un sous-sol qui correspond au niveau du trottoir de l'avenue, offrant une ou plusieurs surfaces commerciales sur un front de 35 mètres. A ce même niveau se situent les parkings des locataires, notamment ceux qui habiteront l'un des 61 logements FLCL. Une partie des parkings deux roues se retrouve à ce niveau.

- Un niveau plate-forme (rez-de-chaussée) qui accueillera deux surfaces commerciales plus petites – 6m13 de façade – buanderies, caves, local à poussettes et vélos, etc.

- Du 1er au 4e étage, à chaque étage, un deux pièces (env 50 m²) ; un trois pièces (77 m²) ; un quatre pièces (102 m²).

Desservi par deux cages d'escaliers, ce dispositif est dupliqué. Le total des logements de l'avenue de Morges est donc de 24 unités.

L'immeuble de la plate-forme Ouest avec deux étages sur rez soit :

- Au rez-de-chaussée, six modules de deux pièces, pensés pour des locataires du 3e âge. Ces « studios » offrent chacun 55 m² et un jardinnet de plain pied ;

- aux 1er et 2e étages, six appartements duplex de quatre pièces avec un accès par la zone jour (séjour + cuisine) située au 2e étage. A l'intérieur de chaque logement un escalier intérieur permet d'accéder à la zone nuit qui compte trois chambres.

Le total de cette répartition atteint 61 logements ainsi répartis :

Avenue de Morges	24 logements
Plate-forme Ouest	12 logements
Plate-forme Est	9 logements
Chemin de Renens	16 logements
TOTAL	61 logements

Deux chiffres méritent d'être ici dégagés :

- le coût global de la réalisation estimé à frs	19 000 000.00
- le coût des logements avec le terrain frs	16 823 319.00

Grâce à ce soutien on peut établir des loyers moyens ainsi articulés :

- Avenue de Morges	2 pièces	670 frs
	3 pièces	935 frs
	4 pièces	1.138 frs
- Plate-forme Est	4 pièces	1.138 frs
- Plate-forme Ouest	2 pièces	670 frs
	4 pièces	1.088 frs
- Chemin de Renens	3 pièces	888 frs

L'immeuble de la plate-forme Est, avec deux étages sur rez est conçu selon un dispositif inverse soit :

- Rez-de-chaussée et 1er étage attribués à six appartements duplex, mais ici la zone jour se trouve au niveau plate-forme et la zone nuit au 1er étage
- Au 2e étage la surface est dévolue à trois appartements de quatre pièces (103 m²)

L'immeuble du chemin de Renens de quatre étages sur rez avec :

- Un rez-de-chaussée dévolu à des services collectifs ou privés : buanderie, caves, local commun aux poussettes, etc.
- 4 niveaux identiques comprenant quatre appartements de trois pièces.

Les loyers bénéficient de subventions du canton et de la commune qui représentent ensemble un montant annuel de l'ordre de 450.000 frs.

Robert Curtat

Ci-contre de haut en bas:

- 2ème étage
- 1er étage
- rez-de-chaussée

Ci-dessous: situation

